

COMpte RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 27 janvier 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2022

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **GANDILLON** Chrystèle, **BAUMGARTNER** Gilles, **DELACOUR** Colette, **DUMOUX** Patricia.

Absents : **PARADIS** Stéphane, **BENAIM** Fadiene.

Excusés : **DOREL** Pierre, **FRECHET** Léa, **LAVOREL** Virginie, **FAVRE** Jean-Noël.

Pouvoirs : **DOREL** Pierre à **ANGLADE** Colette

FAVRE Jean-Noël à **SKUP** Pascal

LAVOREL Virginie à **SKUP** Pascal

FRECHET Léa à **ANGLADE** Colette

Secrétaires : **GENEST** Kathia.

Après l'approbation à l'unanimité des comptes rendus du 18 novembre 2021, du 02 décembre 2021 et du 17 décembre 2021, la séance est ouverte et l'ordre du jour abordé.

1 / DELIBERATIONS

CONTRAT POUR L'ADRESSAGE AVEC LA POSTE

Le débat à propos du contrat avec la poste pour l'adressage est annulé, de nouvelles informations étant parvenues tardivement en Mairie, celui-ci est reporté à plus tard.

RECRUTEMENT D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES POUR LES REGIES

Après débat, cette délibération est annulée et fera l'objet d'une autre délibération au prochain Conseil Municipal.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCBd

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de Communes des Balmes Dauphinoises, du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu au 1^{er} janvier 2017 en la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération 145-2021 de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque Commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant, **le Conseil Municipal ELIT** les représentants suivants :

- Titulaire : Colette ANGLADE - Suppléant : Patricia DUMOUX .

Après délibération, **le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS : 0

2/ POINT SUR LES COMMISSIONS

Scolaire et périscolaire :

- Le COVID perturbe l'organisation. La relation avec la directrice est très bonne. Les élèves absents ou les classes fermées influent sur le nombre de repas réellement servis au déjeuner. Une demande de geste commercial de la part d'Elior est en cours de négociation.
- Le personnel est très volontaire et s'organise de manière efficace face aux difficultés sanitaires.

Voirie, bâtiments :

- « Les Sables » : la signalisation horizontale sur le plateau avance, les « dents de requin » ont été tracées. L'aménagement final des chaussées et le plateau seront repris très prochainement dès que les conditions météorologiques le permettront.
- « Rue du Village » : le syndicat des eaux va lancer une intervention courant avril avant le démarrage des travaux ; il s'agit du remplacement de la desserte d'eau potable dans le cadre de l'étude de la séparation des eaux claires et des eaux d'égout. Le chantier de la rue devrait donc démarrer plus tard que prévu initialement, soit en juin 2022. Le maître d'œuvre se charge de coordonner l'ensemble des travaux avec les différents interlocuteurs.
- Le Conseil Municipal débat sur les avantages et les inconvénients du transfert de la maîtrise d'ouvrage éclairage public au TE38. Aucune décision n'est prise aujourd'hui et le sujet sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

Social, personnel, finances, budget :

- CCAS : 5 commissions ont été mises en place : logement, animation communication, aide à l'emploi, relations extérieures et aide à la personne. Le règlement intérieur du CCAS va être créé.
- La réunion budget du 25 janvier a permis de recenser tous les besoins pour 2022. Une présentation dans les grandes lignes est faite à l'ensemble du Conseil. Des arbitrages vont devoir être faits dans les semaines à venir.

Animation, culture, jeunesse :

- La situation sanitaire a provoqué l'annulation des événements prévus en ce début d'année.
- Le flyer informant les jeunes du village de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes va être distribué avec le bulletin annuel le week-end prochain.

Espaces verts et sécurité :

- Le nettoyage et l'entretien général du village se poursuivent.
- Le dessouchage chemin des Pierres a été fait.
- Les poteaux incendie défectueux sont opérationnels. La remise en état des autres se fera sur 2-3 années.
- Des cours de secourisme et une formation incendie vont être organisés pour le personnel communal.

Communication, économie :

- Le bulletin annuel est en cours d'impression ; il sera à distribuer le week-end du 5-6 février 2022.
- Gilles Baumgartner rapporte sa délégation Communication ; il n'y a donc plus de délégué chargé de la communication.
- Un magasin de motoculture devrait s'implanter au Revolet.

Urbanisme, PLU :

- Le PLU va être relancé très prochainement. Le cabinet d'urbanisme et Mme Pons travaillent sur le sujet. Le SANO (Service Aménagement Nord-Ouest) est dans l'attente d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- Les élections présidentielles en avril se dérouleront au Foyer Communal.
- Compte-tenu du fragile équilibre sanitaire à ce jour, le maintien de la commémoration de Sicard le 13 février est remis en question.
- Prochain conseil le jeudi 17 février 2022.

La séance est levée 20h45.